

Condamnation du défenseur des droits de l'Homme, Abdallah Abu Rahma

14 décembre 2010



L'Union européenne considère Abdallah Abu Rahma comme un défenseur des droits de l'Homme qui milite de manière non violente contre le tracé de la barrière de séparation israélienne à travers son village de Bil'in en Cisjordanie.

La Haute Représentante est préoccupée par la condamnation de Abdallah Abu Rahma, âgé de 39 ans, devant un tribunal militaire israélien pour incitation et organisation et participation à des manifestations. Sa peine devrait être prononcée prochainement.

L'Union européenne considère Abdallah Abu Rahma comme un défenseur des droits de l'Homme qui milite

de manière non violente contre le tracé de la barrière de séparation israélienne à travers son village de Bil'in en Cisjordanie.

L'Union européenne considère comme illégal le tracé de la barrière là où elle est érigée sur des terres palestiniennes. La Haute Représentante est profondément préoccupée par le fait que le possible emprisonnement de Abu Rahma vise à l'empêcher, ainsi que d'autres Palestiniens, d'exercer leur droit légitime de protester de manière non violente contre l'existence des barrières de séparation.

Note aux rédacteurs : l'Union européenne a assisté à toutes les audiences du procès de Abdallah Abu Rahma, qui est placé en détention depuis le 10 décembre 2009.

Lire aussi : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pa...>

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > ARCHIVES >
- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/Condamnation-du-defenseur-des-droits-de-l-Homme-Abdallah-Abu-Rahma>